

ÉVALUATION DU PLAN D'ACTION DU CONSEIL DE L'EUROPE POUR L'AZERBAÏDJAN 2022-2025

Février 2026



INTRODUCTION

Cette évaluation a examiné comment le Plan d'action a aidé l'Azerbaïdjan à aligner sa législation, ses institutions et ses pratiques sur les normes du Conseil de l'Europe en matière de droits humains, d'État de droit et de démocratie. Le Plan abordait des priorités telles que la réforme

judiciaire, la cybercriminalité, la lutte contre la discrimination, la lutte contre la corruption et l'égalité de genre, et s'articulait autour d'activités de normalisation, de suivi et de coopération, dans le but de faire progresser les réformes nationales et les capacités institutionnelles.

POURQUOI CETTE ÉVALUATION ?

L'évaluation a été commandée par la DIO afin d'éclairer la prise de décisions stratégiques et d'orienter la coopération future. Elle a couvert toute la période du Plan d'action (2022 à 2025). L'évaluation a porté sur la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'efficience du Plan d'action pour répondre aux besoins de réforme de l'Azerbaïdjan. Elle visait également à identifier les principaux enseignements tirés et à recommander des améliorations pour les futurs plans

QUELS SONT LES CONSTATS DE L'ÉVALUATION ?



Alignement stratégique

Le Plan d'action était globalement pertinent et conforme aux priorités de réforme et aux obligations internationales de l'Azerbaïdjan, notamment dans des domaines tels que la réforme judiciaire, la cybercriminalité, la lutte contre la discrimination et l'égalité de genre.



Efficacité

Des résultats tangibles ont été obtenus dans certains domaines - justice, lutte contre la criminalité économique, égalité de genre - grâce à des partenariats institutionnels solides.



Lacunes

D'autres priorités (par ex. la réforme pénitentiaire, la traite des êtres humains) ont montré des progrès limités en raison de contraintes de financement et d'engagement.



Appropriation

Le processus de conception a impliqué une consultation structurée limitée avec les parties prenantes nationales, ce qui a réduit l'appropriation et la prise de conscience du plan d'action à l'échelle nationale.



Synergie

La collaboration entre les projets était principalement ponctuelle et n'était pas soutenue par des mécanismes de coordination formels.



Suivi

Le suivi et l'évaluation ont continué à se concentrer sur les réalisations au contraire des résultats à long terme, ce qui limite les preuves d'un changement durable.



Mise en œuvre opérationnelle

Les projets ont été mis en œuvre de manière efficace malgré les défis externes (covid-19, inflation, interruption temporaire de la coopération avec les autorités).

ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET BONNES PRATIQUES



- 1. Facteurs de réussite**
Les meilleurs résultats ont été obtenus là où le Conseil de l'Europe était présent depuis longtemps, où la continuité technique était assurée et où un engagement entre pairs existait.
- 2. Domaines émergents**
La coopération future devrait envisager de donner la priorité à l'éducation, aux droits sociaux, à la gouvernance numérique, à l'intelligence artificielle et aux droits environnementaux.
- 3. Coordination**
Les synergies entre les projets amplifient leur impact, mais nécessitent une planification et une coordination inter-projets plus proactives et structurées.
- 4. Apprentissage**
Un apprentissage institutionnel systématique et une adaptation à partir des expériences acquises dans le cadre des projets et des plans d'action précédents sont essentiels pour assurer une amélioration continue.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS



- 1. Renforcer la conception participative**
Impliquer les parties prenantes nationales dans des consultations structurées lors de l'élaboration des futurs plans d'action.
- 2. Améliorer le suivi basé sur les résultats**
Axer les cadres logiques sur le suivi des résultats et non seulement des activités, et fournir des orientations et des outils adéquats.
- 3. Renforcer la coordination**
Mettre en place des mécanismes formels pour assurer la cohérence interne et l'apprentissage commun entre les projets.
- 4. Accroître la flexibilité des ressources**
Mettre au point des mécanismes permettant de réaffecter les ressources en fonction des besoins et des opportunités.
- 5. Renforcer la visibilité**
Mettre en œuvre des stratégies de communication ciblées pour mieux faire connaître le plan d'action et ses réalisations.



COMMENT A ÉTÉ CONDUITE CETTE ÉVALUATION?

COLLECTE DES DONNÉES AVRIL-MAI 2024 VALIDATION DES CONSTATS ET FINALISATION DU RAPPORT NOVEMBRE 2025



60
documents
revus



73
informateurs clés
interrogés



2
groupes de
discussions



1
mission de
collecte de
données

EN SAVOIR PLUS



Rapport : www.coe.int/evaluation

DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE, DE L'ÉVALUATION ET DE L'INVESTIGATION

CONSEIL DE L'EUROPE
DIVISION DE L'ÉVALUATION

Strasbourg, France

<https://www.coe.int/evaluation>

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE